

Rappelez-vous... Dans le précédent
Rappelez-vous... Dans le précédent
journal, les animatrices vous ont informés
du **projet d'éveil sensoriel 2015/2016** du
service petite enfance sur le thème des
couleurs.

Il s'agit, entre autres, de créer des valises
sensorielles d'une couleur définie :
ROUGE pour l'Argentonnais, BLEUE pour
le Bressuirais, JAUNE pour le Cerizéen et
VERTE pour le Moncoutantais. L'idée
est de favoriser l'éveil sensoriel du tout
petit mais aussi de faire en sorte que les
professionnelles de structures différentes
se rencontrent.

Aussi, les assistantes maternelles et les
professionnelles des multi-accueils se sont
déjà réunies pour un grand « déballage »
d'idées : déguisements, livres de recettes,
recueils de chansons et comptines,
idées de bricolage, de déco, ateliers
créatifs, jeux sensoriels, de découverte
et de manipulation...en rapport avec la
couleur de la valise.

Reste maintenant à créer ! Une fois les
valises remplies d'objets, elles pourront
ensuite circuler et chacun y découvrira
les trésors cachés et pourra, pourquoi
pas, en rajouter.

N'hésitez pas à rejoindre le projet et à
solliciter les parents (récupération de
matériel, échanges d'idées...)

Et parce qu'il n'est jamais trop tard, je
vous présente à toutes et à tous mes
meilleurs vœux pour cette nouvelle
année 2016.

Anne BILLET
Responsable du secteur petite enfance

Dossier

LA DECLARATION D'IMPOTS



PLACE A LA MUSIQUE

Les RAM de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, en partenariat avec le Conservatoire de musique, souhaitent faire bénéficier les enfants d'ateliers d'éveil musical. Ils sont l'occasion pour les enfants de plonger dans un « bain de sons », de découvrir de nouveaux instruments et de nouvelles comptines.

Certaines séances ont déjà eu lieu. En voici quelques retours :

« Très réussi. Les enfants et nous-mêmes étions captivés par les différents instruments, surtout la harpe, un instrument que l'on ne voit pas souvent. A refaire. »

« Matinée réussie !!! Les enfants ont bien participé. Bon moment de détente pour tous (enfants, bébés, assistantes maternelles). Certaines assistantes maternelles ont repris l'idée du bâton de pluie à créer à la maison. Ouverture sur les sons, le toucher, à recommencer !!! »

« Très bon moment : les enfants ont bien participé, les parents étaient très contents, découverte des nouveaux instruments de musique (accordéon, harpe, guitare, balafon...). Les enfants étaient très calmes. Séance très apaisante. »

D'autres séances devraient avoir lieu en 2016. Les Relais vous tiendront informés (pour un bon déroulement des séances, les ateliers se font sur inscription auprès des RAM dans la limite de 15 enfants).



o Chanson pour se dire bonjour

Un petit mot doux juste pour vous
Des petits bisous sur vos deux joues

Bonjour, bonjour un petit coucou
Bonjour, bonjour pour vous
les bouts d'choux

UN NOM POUR LES RAM

Ca y'est ! Les noms des 4 Relais sont trouvés !
Ce sera :

« K'RAM'L » pour le RAM de Moncoutant,

« RAM à nous » pour celui d'Argenton les Vallées,

« Libellules et Papillons » pour le RAM de Bressuire

Et « L'île aux bambins » pour le RAM de Cerizay.

Soit, en une phrase : « K'RAM'L, RAM à nous et Libellules papillonnent sur l'île aux bambins. »

o Petite comptine

(merci à Françoise du multi-accueil
« La Chamaille » !)

Les petits de « K'RAM'L »,
Ils ont vraiment la vie belle,
« Libellules et Papillons »,
Ils aiment tous les bonbons,
Les enfants de « RAM à nous »,
Ils adorent les doudous,
Et sur « L'île aux bambins »,
Il n'y a que des coquins !

PEINDRE AVEC SES DOIGTS

Pour les plus petits, tenir un pinceau peut être compliqué. De plus, l'enfant ne prend pas tout de suite conscience que le pinceau est le prolongement de sa main.

Peindre avec ses doigts permet de développer ses sens, surtout la vue et le toucher par un contact direct avec la matière (la peinture). Elle favorise la créativité et la prise d'initiatives. L'enfant s'aperçoit qu'il laisse des traces. C'est sa main qui est directement actrice et le contact avec la matière lui est, le plus souvent, agréable.

Si l'enfant est hésitant, l'adulte peut le rassurer en lui expliquant que ce n'est pas grave d'avoir les mains sales, et l'inviter à se les laver à la fin de la séance. Il faut parfois accepter qu'il ne veuille pas y participer. La notion de plaisir reste primordiale.

L'adulte doit veiller à intervenir le moins possible pour laisser l'enfant aller au bout de son idée... quelle qu'elle soit.

Pour cette activité, prévoir une grande feuille pour que l'enfant ait la possibilité de

réaliser de grands gestes, un pot de peinture (une couleur au début est suffisante), une blouse, une toile cirée pour la table et un gant humide à portée de main. Pas de consigne, l'enfant est libre d'utiliser le matériel à sa guise.

Et c'est parti pour la patouille !



MOTS D'ENFANTS

○ Adrien, en regardant le ciel nuageux un jour de grand vent :

« Maman, regarde, il part le ciel. »

○ Louane écoute l'histoire de « Félicien le jardinier » et de ses lapereaux. Elle s'exclame :

« Moi aussi, je connais l'apéro. »

○ Jules : « Mon gâteau, il est aux bougies ! »

○ Lors d'une séance d'éveil musical, au moment de sortir les instruments de musique, une petite fille dit :

« Moi, je veux le tabouret ! » (tambourin)

○ Au moment de partir en promenade, l'assistante maternelle demande à Manon de mettre ses chaussures. Elle lui répond :

« C'est pas des chaussures, c'est des baskets qui courent vite, plus vite que moi ! »

LA DECLARATION D'IMPOTS

Comme chaque année, en raison du régime fiscal particulier des assistants maternels, **leur déclaration des revenus peut se révéler être un casse-tête.**

Ce dossier retrace les grandes lignes de cette déclaration spécifique. Il est rédigé suite à un entretien qui s'est déroulé au centre des impôts de Bressuire avec les animatrices des RAM de l'Agglomération.

Les assistants maternels peuvent déclarer leurs revenus de deux manières différentes : par le régime de droit commun ou par le régime particulier.

- Le régime de droit commun

Les assistants maternels peuvent choisir de déclarer uniquement leur salaire imposable, les majorations et les congés payés qui s'y ajoutent, à l'exclusion des indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants.

- Le régime particulier (ou dérogatoire)

Les assistants maternels déclarent la différence entre :

les rémunérations et les indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants (y compris les indemnités de nourriture)

et

une somme forfaitaire représentative des frais fixée par enfant et par jour pour une durée effective de garde au moins égale à 8h (pour les journées plus courtes, un prorata est calculé).

Ci-dessous le tableau du centre des impôts pour calculer cette différence (accueil d'un enfant à partir des données et ressources 2015). Vous pouvez vous le procurer auprès de votre RAM.

Calcul du régime particulier des assistants maternelles

Ressources 2015 - Sous réserve de modification

Éléments à prendre sur attestation pajemploi						Total ressources	Nombre d'heures moyen par jour	Détermination de l'abattement		Salaires à déclarer
Mois	Cumul imposable du mois	Indemnités d'entretien	Autres indemnités (repas ou estimation du coût repas fourni (ou 4,65€/jour), déplacements...)	Nombre de jours	Nombre d'heures	Total colonne B+C+D	Colonne F divisée par colonne E	Si colonne H >= 8 Abattement = colonne E X smic horaire brut X 3 (28,83€)	Si colonne H < 8 Abattement = colonne F/8 X smic horaire brut X 3 (28,83€)	Colonne G - Colonne J ou I
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Janvier	435,85	50,35	57	19	172	543,20	9,05	547,77	0,00	-4,57
Février	435,85	36,75	45	19	172	517,60	9,05	547,77	0,00	-30,17
Mars	435,85	58,3	66	19	172	560,15	9,05	547,77	0,00	12,38
Avril	435,85	42,4	48	19	172	526,25	9,05	547,77	0,00	-21,52
Mai	435,85	50,35	57	19	172	543,20	9,05	547,77	0,00	-4,57
Juin	435,85	55,65	63	19	172	554,50	9,05	547,77	0,00	6,73
Juillet	435,85	66,65	63	19	172	565,50	9,05	547,77	0,00	17,73
Août	435,85	13,25	15	19	172	464,10	9,05	547,77	0,00	-83,67
Septembre	243,84	55,65	63	19	96	362,49	5,05	0,00	345,96	16,53
Octobre	243,84	53	60	19	96	356,84	5,05	0,00	345,96	10,88
Novembre	243,84	47,7	54	19	96	345,54	5,05	0,00	345,96	-0,42
Décembre	243,84	36,75	45	19	96	325,59	5,05	0,00	345,96	-20,37
Totaux	4462,16	566,8	636	228	1760	5664,96	92,63	4382,16	1383,84	-101,04

Idée : pour faciliter votre déclaration, vous pouvez remplir ce tableau chaque mois.

Les éléments des colonnes B, C, D, E, F sont à prendre sur le bulletin de salaire PAJEMPLOI.

B correspond au salaire net imposable du mois. Il faut y ajouter les indemnités perçues en cas d'absence de l'enfant et l'indemnité relative aux congés payés.

C correspond aux indemnités d'entretien.

D correspond aux indemnités de repas et de transport.

Indemnité de repas : que les assistants maternels fournissent ou non les repas des enfants dont ils ont la garde, ils sont désormais tenus de les déclarer (si l'assistant maternel ne fournit pas les repas, la fourniture par l'employeur constitue pour l'assistant maternel un avantage en nature).

Il y a 3 façons de chiffrer cette indemnité :

- en fonction de son montant réel
- à titre de simplification, il est admis qu'elle soit évaluée selon les règles retenues pour la détermination des avantages en nature soit un montant forfaitaire (il est de 4.65 € pour l'année 2015).
- évaluation libre fixée par les parties dans le contrat.

E correspond au nombre de jours d'accueil de l'enfant.

F correspond au nombre d'heures mensualisées.

Les colonnes **I** et **J** se remplissent en fonction du résultat de la colonne **H**
Si $H \geq 8$, c'est la colonne I qui se remplit.

Si $H < 8$, c'est la colonne J qui se remplit.

Le total obtenu dans la colonne **K** est le montant à déclarer.

En cas de résultat négatif, il faut mettre 0.

O Avantages et inconvénients de chacune des options

Régime de droit commun :

Vous avez un salaire déclaré plus élevé. Cela peut vous ouvrir droit à la nouvelle Prime d'activité (depuis le 1^{er} janvier 2016, la Prime pour l'Emploi est fusionnée avec le RSA « activité » afin de donner naissance à cette nouvelle aide en faveur des foyers les plus modestes).

Régime particulier :

Le salaire déclaré est moins élevé. Cela peut vous ouvrir des droits aux prestations familiales (allocation logement, rentrée scolaire,...)

Une simulation sur le site internet des impôts est possible pour vérifier le régime le plus avantageux (www.impots.gouv.fr).

A NOTER

- En cas de contrôle, le centre des impôts demande des informations sur les 3 dernières années. Conservez bien vos documents justificatifs.

- En cas d'accueil d'un enfant porteur de maladie ou d'un handicap, les déductions sont différentes (informez-vous auprès du RAM).

- Centre des impôts de Bressuire
124 boulevard de Poitiers 79300 BRESSUIRE
05 49 65 02 20

- SMIC horaire brut 2016 : 9.67€

- Indemnités d'entretien : 2.65€ pour des journées égales ou inférieures à 8h et 2.99€ pour des journées de 9h et plus

- Salaire horaire minimum : 2.02€ net et 2.72€ brut (multiplier par 0.7669 pour passer du salaire brut au net)

- Changement des taux de cotisations sociales (vos employeurs peuvent se renseigner auprès du RAM).

PERTE D'EMPLOI : DEMARCHES, INDEMNITES...

En octobre 2014, une nouvelle convention a modifié les conditions d'attribution des indemnités d'assurance chômage. Ci-après les principaux points à retenir.

○ Une réglementation plus favorable en cas de licenciement

Il n'est plus nécessaire de justifier d'une perte de salaire de plus de 30% pour bénéficier de droits à indemnisation chômage.

○ Conditions

Pour bénéficier d'indemnités Pôle Emploi, il faut :

- Avoir perdu involontairement un emploi (suite à un licenciement, une fin de contrat à durée déterminée, une fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur....),
- Avoir travaillé 4 mois pendant les 28 derniers mois (ou pendant les 36 derniers mois si vous avez plus de 50 ans),
- Être inscrit à Pôle Emploi.

○ Indemnisations

Quels que soient les contrats restants, l'assistant maternel sera indemnisé en fonction des salaires que versait l'employeur qui l'a licencié. L'ouverture des droits ne tient pas compte des salaires versés dans le cadre des autres contrats (contrairement à l'ancien fonctionnement où l'assistant maternel devait perdre au moins 30% de sa rémunération totale).

Le calcul se fera en fonction des salaires versés les 12 derniers mois par cet employeur. La durée de l'indemnisation sera en fonction de la durée du contrat effectué (ex : Si vous avez travaillé 6 mois pour cet employeur, vous pourrez être indemnisé pendant 6 mois).

Si un autre licenciement intervient, vos droits seront réévalués (en durée et en montant).

○ En cas de reprise d'activité

Les droits ne s'arrêtent pas et peuvent être cumulés avec une reprise d'activité (dans la limite de certains plafonds). Si l'assistant maternel arrive en fin de droit, cela permet de prolonger son indemnisation.

○ Documents à fournir

- Une attestation Pôle Emploi, de l'employeur (l'attestation doit être correctement remplie – En cas de fratrie, une attestation par enfant est nécessaire)
- Une photocopie du contrat de travail
- Une copie du dernier bulletin de salaire pour les activités conservées au moment de l'étude des droits

L'attestation Pôle Emploi doit être complétée sur le site internet par l'employeur (pole-emploi.fr).

Une attestation papier peut être envoyée si nécessaire (Contact au 39.95, avoir le n° pajemploi).

CONTRAT DE TRAVAIL

Le précédent journal vous a informés de la diffusion en septembre 2015 d'un document élaboré par les RAM expliquant le contrat de travail et du guide CAF « Préparer l'accueil de votre enfant ».

La communication de ces documents a pris un peu de retard.

Ils pourront toutefois être consultés dès début 2016.

SOIREEES THEMATIQUES

O Soirées sur le contrat de travail

La mensualisation, qu'est-ce que cela veut dire ? Et qu'est-ce que cela implique ? Comment calculer la rémunération ? Quelle est la différence entre les heures complémentaires et les heures majorées ? Quel est le montant des indemnités d'entretien et des frais de repas ? Quelles sont les indemnités de fin de contrat ?

Pour répondre à ces différentes interrogations, les animatrices des 6 Relais de l'Agglomération (dont les RAM de Nueil-

Les-Aubiers et Mauléon) animeront deux soirées d'informations en avril/mai prochain. L'occasion de réfléchir et d'échanger sur des questions d'ordre général (toute demande particulière pourra faire l'objet d'un RDV qui sera pris à la fin de la soirée).

Le Relais vous précisera ultérieurement les dates, lieux et modalités d'inscription. Et n'hésitez pas à transmettre l'information de ces réunions aux parents employeurs.

RETOUR SUR LA 11^{EME} JOURNEE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le 19 novembre a eu lieu la journée nationale des assistantes maternelles.

A cette occasion, **sur l'Argentonnais**, assistantes maternelles, parents et enfants se sont retrouvés autour de déguisements, musique, ballons...

Chacun a pu aller à la rencontre des habitants sous les halles où se tenait le marché. Puis, un goûter a été partagé avant de se quitter. Les assistantes maternelles se sont également données rendez-vous le soir au restaurant pour clore de façon festive « leur » journée.

Sur le Bressuirais, suite à une sollicitation des assistantes maternelles, le RAM a organisé une soirée d'informations et d'échanges autour des pédagogies consacrées à la petite enfance (Montessori, Dolto, Pikler-Ioczy, Freinet...). Les assistantes maternelles et les familles du Cerizéen, du Moncoutantais et de l'Argentonnais étaient également invitées.

Le RAM de Bressuire avait convié Nadine DECORCE, formatrice-éducatrice, pour aborder ce thème. Après un rappel historique sur l'apparition de ces pédagogies, des discussions autour des pratiques quotidiennes et des propositions d'activités se sont engagées. La trentaine d'assistantes maternelles et de parents présents ont pu échanger avec l'intervenante à partir d'une mise en situation concernant l'autonomie : l'enfant monte sur une table comment dois-je intervenir ?



MATINEES ET SOIREE JEUX

Des matinées et une soirée autour du jeu seront organisées en partenariat avec l'Espace Petite Enfance, le Centre Socioculturel et la Bibliothèque.

En famille ou en tant qu'assistant maternel, vous pourrez découvrir et participer à différentes activités gratuitement...

- La semaine **du 4 au 8 juillet 2016**, dans le cadre « Histoire de jouer » lors des ateliers itinérants du RAM.

- Et pour clôturer, le **vendredi 8 juillet 2016** en soirée (le lieu et des informations complémentaires vous seront transmis ultérieurement).



L'HYGIENE POUR MA SANTE

Cette année, à l'initiative du Centre Socioculturel, le thème « L'hygiène pour ma santé » a été choisi dans le cadre du projet de prévention avec les écoles du canton.

Ce projet sera mené en partenariat avec la PMI et l'Espace Petite Enfance.

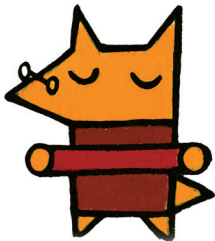
Rendez-vous donc en 2016 pour des ateliers. Nous vous tiendrons informés.



BIBLIOTHEQUE

Bébés Lecteurs

Dans le cadre du Réseau de Lecture Publique, service de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, les bibliothèques vous proposent de participer gratuitement chaque mois à des séances bébés lecteurs dans vos communes.



Retrouvez toutes les dates sur le site www.agglo2b.fr.

Emprunt de livres à la bibliothèque

Pour rappel, en tant que professionnel petite enfance, vous pouvez emprunter gratuitement des ouvrages pour les enfants que vous accueillez auprès des bibliothèques de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.



SEANCES BEBES NAGEURS

Pour donner le goût de la baignade à un enfant, rien de mieux que de lui faire découvrir les joies de la piscine dès son plus jeune âge.

La piscine Aquadel à Cerizay, notamment, propose des séances « bébés nageurs » destinées aux bébés de 6 mois à 3 ans tous les samedis matin de 10h à 11h30 (hors vacances scolaires).

Renseignements :
Centre aquatique Aquadel Cerizay
31 avenue de la Gare
05 49 74 49 06



PLANNING DES MATINEES

○ Cerizay, Montravers et Saint-André sur Sèvre

de 9h30 à 11h30

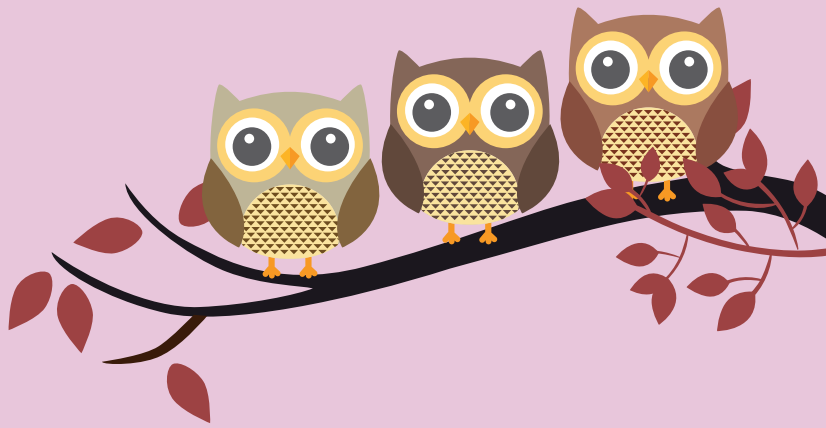
	Cerizay Salle du Relais, le lundi et le jeudi	Montravers Salle Jules Gabilly, le lundi	Saint-André sur Sèvre Salle du Jardin du Cloître, le lundi
Janvier	7, 11, 14, 21, 25 et 28	4	18
Février	4, 8, 11, 18, et 25	1	29
Mars	3, 7, 10, 17, 21, 24 et 31	14	
Avril	7, 14, 21, 25 et 28		4
Mai	9, 12, 19, 26 et 30	2	23
Juin	2, 9, 9, 13, 16, 23, 27 et 30	6	20
Juillet	7 et 11	4	18



○ Brétignolles, Cirières, Combrand et Le Pin

de 9h30 à 11h30

	Brétignolles Maison des associations, le mardi	Cirières Salle des fêtes, le mardi	Combrand Salle annexe du Foyer des Jeunes, le mardi	Le Pin Salle des fêtes, le mardi
Janvier	26	5	12	19
Février		2	9	
Mars	8	19	22	1 et 29
Avril	5	26		
Mai	17	24	3 et 31	10
Juin	14	21	28	7
Juillet	12	19		5



○ La Forêt sur Sèvre (Montigny, La Ronde, Saint-Marsault)

de 9h30 à 11h30

	La Forêt sur Sèvre Trait d'Union au 1 ^{er} étage, le vendredi
Janvier	8, 15, 22 et 29
Février	5 et 12
Mars	4, 11, 18 et 25
Avril	1, 8 et 29
Mai	13, 20 et 27
Juin	3, 10, 17 et 24
Juillet	1, 8 et 15



○ Courlay et Saint-Jouin de Milly

de 9h30 à 11h30

	Courlay Espace du Midi, le jeudi	Saint-Jouin de Milly Salle la Jovinienne, le jeudi.
Janvier	7, 14 et 28	21
Février	4 et 11	
Mars	10, 17 et 24	3 et 31
Avril	7 et 28	
Mai	12 et 26	19
Juin	2, 9, 23 et 30	16
Juillet	7	

PÂTE À MODELER MAISON

La pâte à modeler est l'un des jeux préférés des enfants. Toutefois, nous avons parfois peur qu'ils en avalent un petit bout ou qu'elle soit toxique ou provoque des allergies.

Voici donc une recette pour fabriquer soi-même une pâte à modeler sans danger.

Pour cela, vous avez besoin de :

- 1 verre de farine
- ½ verre de sel fin
- 2 cuillères à café de bicarbonate de soude ou de levure chimique
- 1 cuillère à café d'huile végétale
- 1 verre d'eau chaude
- Quelques gouttes de colorant alimentaire de votre choix



Préparation :

Dans une casserole, mettez dans l'ordre suivant : la farine, le sel, le bicarbonate de soude ou la levure, puis ajoutez l'eau mélangée avec le colorant alimentaire et l'huile tout en remuant avec une spatule. Chauffez la pâte à feu doux jusqu'à ce qu'elle devienne épaisse.

Quand la pâte se décolle de la casserole, retirez-la du feu et laissez-la refroidir pendant quelques minutes.

Pétrissez la pâte à la main jusqu'à ce qu'elle soit souple et lisse.

Voilà votre pâte à modeler est prête !

Conservez-la dans une boîte hermétique pour qu'elle ne sèche pas. Vous pouvez également la mettre au frigo et si elle sèche, humidifiez vos mains avec de l'eau et pétrissez-la de nouveau.



RAM | Cerizay
Valérie Gelin et Stéphanie Cogny
1, Espace Jacques Brel
05 49 80 15 61
ram.cerizay@agglo2b.fr

Permanences

Lundi et mardi 10h30 - 12h
Mercredi et jeudi 15h30 - 17h
Vendredi 17h - 18h30

Agglomération du Bocage Bressuirais
Action sociale et services à la personne
2 place du Millénaire - BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex
05 49 81 75 75 - social@agglo2b.fr
www.agglo2b.fr

